Subject File
Technical Assistance
70-01 - Mining and Natural Resources - Part B 12/08/1963 - 31/12/1963

2/2

PLEASE RETAIN
ORIGINAL ORDER

UN ARCHIVES
SERIES S-0728
BOX 26
FILE 2
ACC. DAG-13/1.6.1.0.0

ROUTING SLIP

TO

Absent. 714

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

Pas nécessaire.
M. Bunche a fait des observations que personnellement je trouve justes. M. Richard en tiendra compte.

File

UN

DATE | FROM

ROUTING SLIP

TO Mr. Dorsinville
(through Mr Ahmed)

✓	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

DATE	FROM
12/10	[illegible]

DRAFT memorandum

ACG/mep

70-01

To: Dr. Ralph J. Bunche

From: Max H. Dorsinville

Subject: Lack of mining documentation

Please refer to your memorandum of 10 October.

Mr. Richard is tackling his job as Chief Adviser on Mines with great energy, skill and enthusiasm. He has secured the complete confidence of the Minister of Land, Mines and Energy, and recently accompanied him on a visit to the diamond mines in Bakwanga. The terminology of some of his memoranda is, however, sometimes coloured too strongly by his enthusiasm, and we have brought this point to his attention. Nevertheless, when "discreet reminders" fail to produce results over many months, ~~I think you will agree that~~ firmer language may be necessary. This is not unusual in the Congo.

cc: Mr. Richard (not on original)

ROUTING SLIP

TO

Abbott

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

A communiqué
à M. Richard

DATE	FROM
14/10/63	[illegible]

C/ORG-000

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

NEW YORK

CABLE ADDRESS · UNATIONS NEWYORK · ADRESSE TELEGRAPHIQUE

FILE NO.:

10 October 1963

Revue 13/10/63

To: Mr. Max H. Dorsinville, Officer-in-Charge
and
Mr. S. Habib Ahmed, Chief, Congo Civilian Operations

From: Ralph J. Bunche
Under-Secretary

Subject: Lack of Mining Documentation
(Your L-139/63 of 1 October 1963)

1. I have read with interest the memorandum of Mr. Roger Richard in which he requests the Minister of Land, Mines and Energy to "faire appel une dernière fois et solennellement à la collaboration franche et loyale de toutes les sociétés minières, de tous leurs dirigeants, de tous leurs cadres" with a view to placing at the immediate disposal of the Congo Government the charts, studies and other mining documentation now located at the headquarters of the mining companies in Brussels.

2. While, of course, I sympathize with the purpose of Mr. Richard's recommendations, I find it less easy to agree with their peremptory tone. Presumably, the Minister of Land, Mines and Energy of the Congo Government should not be indifferent to the problems created by the lack of mining documentation in Leopoldville, and I think, therefore, that a discreet reminder from Mr. Richard would have been sufficient. Expressions such as "mon équipe passera outre et relèvera le défi avec détermination et obstination" not only sound rhetorical but may be construed to imply that Mr. Richard does not believe that the Minister has the interests of the Congo as much at heart as he does.

RJB

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES

RICHARD Roger
Ingénieur Civil des Mines
Conseiller Principal
au Ministère des Mines
R 341 - B.P. 7248
Léopoldville

Réf. n° :

nexe :

Objet :

Bakwanga

Léopoldville, le 10 octobre 1963

(1) N° .....

Monsieur l'Administrateur Directeur

de la MIBA

Copie conforme
en communication

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer nos diverses conversations intervenues depuis le premier octobre, début de ma mission d'inspection.

Après vous avoir remis copie de mon ordre de mission, j'ai pris bonne note de ce que divers documents, dont la communication était expressément demandée par mon ordre de mission, me seront envoyés directement par le Bureau centralisateur de la comptabilité Miba à Bruxelles.

Je précise la liste desdits documents :

1º - Bilans, Inventaires, Comptes exploitation, Profits et pertes, Rapport annuel à l'Assemblée générale.

2º - Communication des ventilations des prix de revient.

3º - Statuts de la Société.

4º - Convention de concession minière - (voir para: e page deux de mon ordre de mission).

5º - Convention de récupération de devises passée avec le Conseil Monétaire, et ses conditions d'application pratique (voir à ce sujet le paragraphe B page deux de mon ordre de mission).

6º - Communication des études économiques sur le diamant et son industrie (voir paragraphe g page deux).

./...

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

7º - Communication : des besoins en devises actuels au titre

a) des invisibles

b) de la maintenance

c) des travaux, installations, matériels neufs

d) des dividendes au taux de 6%

(voir paragraphe d page I - Y compris les besoins pour prospection exhaustive de vos surfaces concédées en 10 ans et création de nouvelles exploitation dans le cadre d'une augmentation de vos productions au taux de 8% l'an).

8º - Communication des conditions de commercialisation de votre production.

Par ailleurs, je vous remercie de m'avoir aimablement offert de répondre par écrit de façon précise et détaillée à ma liste de questions, que vos services techniques d'exploitation ou de mécanographie n'auraient pu satisfaire.

Voici donc cette liste :

A) Consommation annuelle en essence, gasoïl, fuel, huiles, etc. en précisant, dans la mesure où ces résultats sont déjà disponibles en comptabilité, grâce à votre service mécanographique, la ventilation des consommations en quantités et montant dépensés pour chaque service ou entités administratives individualisées.

Prix unitaires

B) Mêmes renseignements pour tous autres produits consommables.

C) Ventilation du prix de revient de l'eau et de l'électricité.

D) <u>Investissements</u>

J'imagine que dans votre inventaire de fin d'exercice vous les scinder : suivant la destination d'utilisation, suivant le taux d'amortissement annuel, et suivant qu'ils seront seront renouvelables par paiement en devises étrangères ou en Francs Congolais.

Reconnaissant m'indiquer :
date d'investissement ou d'achat,
prix de revient ou d'achat, date d'achat
taux d'amortissement
montant amorti.

E) J'attache une importance toute particulière à connaître en détail la composition de votre parc d'engin et de matériel roulant avec les renseignements ci-dessus.

./...

Il est bien évident que les unités de même modèle et même marque seront regroupées par année d'achat.

Pour les engins de transport de stérile, reconnaissant indiquer les pourcentages d'utilisation en TKU au stérile ou au gravier diamantifère.

Reconnaissant indiquer les montants d'entretien annuel si possible coube de variation des prix de transport ou stérile transporté par engin au m3 traité au cours des cinq dernières années.

Même demande pour les divers engins d'abattage.

F) Renseignements financiers de prix de revient et coût d'entretien pour :

Centrale électrique et transport de force
Usine centrale - laverie semi-fixes
Usine de triage final.

G) Renseignements financiers sur le coût annuel des divers autres services mentionnés dans votre organigramme.

H) Variations des montants moyens annuels des valeurs de marchandise en magasin,
" en cours de route
au cours des six dernières années.

I) Composition détaillée de l'inventaire des machines outils équipant les ateliers électriques et électromécaniques.

Montant approximatif des travaux exécutés (valeur) au cours des six dernières années.

J) Valeur annuelle CIF au cours des six dernières années en devises des importations de produits,
" de pièces de rechange,
" de matériel neuf.

K) Montant global annuel au cours des six dernières années des dépenses de recherches et prospections.

L) Montant global annuel au cours des six dernières années des investissements.

M) Composition en personnel des divers services
en séparant personnel européen
personnel congolais
Nom des chefs de services
Montant des salaires mensuels par service
Nombre de voyages avions annuels au cours des six dernières années.

./...

Variation du nombre d'employés et ouvriers et du montant des salaires annuels, en séparant européens et congolais au cours des six dernières années.

Barème de variation des taux de salaires de vos 24 catégories de salariés congolais.

Enfin, sur le plan technique, je désirerais recevoir une copie intégrale des rapports :

Mission géophysique SEISMOS 1954-1955
Mission Magnétométrie et scintillométire Fairchild
Missions de recherches générales BCK

En vous remerciant, je vous prie d'agréer l'expression de mes vifs remerciements pour votre obligeance.

70-01

10 October 1963

To: Mr. Max H. Boreinville, Officer-in-Charge
and
Mr. S. Habib Ahmed, Chief, Congo Civilian Operations

From: Ralph J. Bunche
Under-Secretary

Subject: Lack of Mining Documentation
(Your L-139/63 of 1 October 1963)

1. I have read with interest the memorandum of Mr. Roger Richard in which he requests the Minister of Land, Mines and Energy to "faire appel une dernière fois et solennellement à la collaboration franche et loyale de toutes les sociétés minières, de tous leurs dirigeants, de tous leurs cadres" with a view to placing at the immediate disposal of the Congo Government the charts, studies and other mining documentation now located at the headquarters of the mining companies in Brussels.

2. While, of course, I sympathise with the purpose of Mr. Richard's recommendations, I find it less easy to agree with their peremptory tone. Presumably, the Minister of Land, Mines and Energy of the Congo Government should not be indifferent to the problems created by the lack of mining documentation in Leopoldville, and I think, therefore, that a discreet reminder from Mr. Richard would have been sufficient. Expressions such as "mon équipe passera outre et relèvera le défi avec détermination et obstination" not only sound rhetorical but may be construed to imply that Mr. Richard does not believe that the Minister has the interests of the Congo as much at heart as he does.

ACG/mep 70-01

2 October, 1963

To: Dr. R. Bunche
Under-Secretary in charge of Congo Civilian Operations

From: M. Dorsinville, Officer-in-Charge

Subject: Revision of contracts of mining enterprises

... Attached, for your information, is copy of a memorandum prepared by Mr. Richard, Acting Principal Adviser for Mines and Natural Resources, which is addressed to the Minister of Land, Mines and Energy, regarding the need to revise the contracts of a number of mining enterprises.

We shall appreciate receiving any comments which the Department of Economic and Social Affairs may wish to make on this subject.

cc: Mr. Ahmed
Mr. Richard

ROUTING SLIP

TO

Mr Ahmed 7/14

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

More hot stuff —
which I think
should be studied
at HQS. pgrc
Please transmit
to Bureau.
MH
7/10.

DATE	FROM
7/10	acy

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
CABINET

Léopoldville, le 28 septembre 1963

(1) N° .....

70-01

~~Réf. n°~~: A: Monsieur le Ministre des Terres, Mines et Energie

~~Annexe~~ : De: R. Richard, Conseiller ~~Spécial~~ Pal p.i., Mines et Sources Naturelles

et : De la nécessité de réglementer les contrats d'entreprise minière ou d'amodiation et de les soumettre à l'autorisation préalable du Ministre des Mines.

Depuis le mois de janvier je me suis progressivement assimilé les dispositions du code minier congolais.

Mon but n'est pas ici de relever tous les articles exigeant refonte ou modification. Je le ferai dans mon rapport de présentation final du projet de code minier après révision du projet Verter par messieurs Vaes, Ross et moi-même.

Je n'ai en vue ici que de vous souligner l'absolue necessité où vous allez vous trouver de réglementer:

a) la cession des produits miniers de l'artisanat;

b) les contrats d'entreprise

c) une nouvelle formule adoptée depuis longtemps par plusieurs droits miniers étrangers, l'amodiation et enfin d'imposer par un article du code minier l'autorisation préalable du Ministre des Mines sous réserve d'avis favorable de l'inspection générale des Mines.

Pour vous en administrer la preuve point n'est besoin de long plaidoyer, il me suffit de vous demander de jeter les yeux sur les pièces ci-jointes.

./2

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

Pièce No. 1. Contrat d'entreprise en date du 22/12/60 entre M. Pigeolet et la M.G.L.

Pièce No. 2. Avenant No. 1 en date du 1/2/61 entre les mines contractants.

Pièce No. 3. Avenant No.2 en date du 25/6/62 entre les miniers.

Pièce No. 4. Graphique fixant le prix de rachat de la Cassitérite par M.G.L. à Monsieur Pigeolet.

Pièce No.5. Décompte Pigeolet établi par M.G.L. en date du 11/7/63.

Pièce No.6. est en date du 12/9/63.

Pièce No.7. Extracts des cours commerciaux dans le journal "Le Soir" en date du 14/9/63.
Prix ex Magasin Anvers par lot:
1000 kilos - 126,30 FB

De ces divers documents il apparait lumineusement:

1) que pour un lot de 1800 kilos - facture M.G.L. du 12 septembre, la M.G.L. a acheté au prix unitaire

$$\text{de } 50.550 \text{ fr} \times \frac{71.5}{72} = \underline{59.136 \text{ FC}}$$

alors qu'elle a vendu cette même cassiterite sur Anvers à:

$$\frac{126.30 \text{ fr} \times 71.5 \text{ FB}}{100}$$

$$\text{ou} \quad \frac{-126.30 \times 71.5 \times 1.3}{100} = \text{FC}$$

moins les frais de fusion fait

$$\frac{3000 \times 71.5 \times 1.3}{100 \times 1000} \text{ F.C.}$$

moins le fret soit 0.8 x 1.3 FC le kilo

soit	117.396
moins frais de fusion	2.88
moins fret assurance	6.00
	108.516

./3

Conclusion, la M.G.L.

revend 108,516 FC

Ce qu'elle a acheté et payé

59.136 trois mois avant

donc bénéfice 49.380 le kilo

Marge bénéficiaire $\frac{49.380}{59.136}$ 83%

Le délai de 3 mois maximum permet au moins 4 rotations dans l'année,

donc un capital de 100 FC
rapporte net en un an 332 FC

sans commentaire.

Achat d'Or

Nous n'avons pas de facture concernant les livraisons d'or, mais l'avenant du 25/6/62 prouve que la base d'achat est 4.500 FC pour un kilo au titre de $\frac{970.}{1000}$

Sauf erreur de notre part le même or est vendu par M.G.L.

$$\frac{56.000 \times 970}{1000} \times 1,3 = 70.616$$

moins les frais de fusion et d'affinage

soit 500 frs environ

reste environ 70.000 FC

Bénéfice 70.000 - 45.000 = 25.000

Marge bénéficiaire $\frac{25.000}{45.000}$ = 55,6%

à raison de 8 rotations du capital dans l'année

$$\frac{8 \times 55,6}{100} = 444 \text{ FC}$$

Tel est le bénéfice annuel pour un capital initial de 100 frs.

Sans commentaire autres que: le petit épicier du coin avec sa marge de 33% est un philantrope. Il s'agit tout simplement

d'une <u>honnête</u> marge bénéficiaire de "bistrot". Ce ne sont pas de vrais mineurs qui pratiquent de tels procédés.

La production M.G.L. sur ses 5.600.000 ha de concession produit environ 120.000.000 de FB de minerais

Soit taux de productivité $\frac{120.000.000}{5.600.000} = 21,4$ FB/ha

A ma connaissance c'est de loin le plus faible taux mondial de productivité à l'hectare concédé.

Avec votre autorisation je me permettrais d'écrire confidentiellement et à titre de Conseiller-expert, à Messieurs Lalou et Burnette de M.G.L. pour attirer leur attention sur ces anomalies qui leur ont échappé.

Vu nos discussions de Bruxelles, je suis sûr qu'ils remédieront d'urgence à cette anomalie, et participeront bien volontiers à la fondation de l'Office Economique de développement et formation minière parastatale que vous avez l'intention de créer.

Je pense qu'il y aurait, malgré tout, intérêt à faire examiner par Monsieur Alerte, cette question sous l'angle de la légalité. En France et dans les pays francophône ces faits seraient justiciables de la législation sur les justes prix; cette législation existe-t-elle ici ?

Symétain

REPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le 30 septembre 1963.

(1) N° .....

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
SECRETARIAT GENERAL

TERRES - MINES et ENERGIE

~~Réf.n°:~~ à : Monsieur Ross, Chargé de l'expédition des affaires courantes des "Mining and Natural Resources"

~~Annexe~~ de : Roger Richard, Acting Principal Adviser, Mining and Natural Resources

Objet : Instructions pour l'interview de M. SCHWENNICKE le mardi 1/10/63 à 9 h.

Il convient que lundi dans la journée vous regardiez le dossier Symétain dans le classeur de mon bureau pour connaître à fond les particularités de cette société minière.

Il conviendra avant tout de m'excuser pour mon absence, mais il faut lui faut lui souligner que je ne pouvais refuser d'accompagner le Ministre à Bakwanga pour une mission très importante. Lui exprimer mes très vifs regrets et mon espoir de le voir à son prochain passage à Léopoldville.

Ensuite, provoquer ses confidences les plus détaillées sur l'ensemble des difficultés et des problèmes actuels de Symétain.

S'il en oublie, les lui remémorer.

Voici la check-list :

- Main-d'oeuvre congolaise
- Ingénieur et techniciens européens
- Cadres congolais - formation
- Ravitaillement des populations
- Sécurité des personnes
- " des biens
- relations avec gouvernement provincial à Kindu et avec le représentant à Kalima.

./...

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

- Etat du matériel
- " des installations
- devises pour invisibles
- devises pour maintenance
- devises nécessaires pour l'expansion au taux de 8% annuel
- exécution des préparatoires
  - volume des dépenses
- prospections - combien de techniciens affectés
- état du Parc de voiture et camion
- état des routes
- question des explosifs
- réquisitions abusives
- état de la dette à ce titre
- le 18/9/62, M. Plessy annonçait la reprise des prospections par :

  M. Van de Steen, Ingénieur géologue

  plus 2 jeunes géologues

  plus un ancien prospecteur.

- rapport moral sur état d'esprit du personnel et des populations.
- question de l'enseignement pour les enfants européens.
- formation des cadres congolais.

En sus, il faut lui demander son avis sur les questions suivantes :

1º) Nécessité d'une expansion de la production au taux annuel de 8% à partir de 1964 - mesures à prendre - moyens nécessaires.

2º) Possibilité de faire fondre sa production de cassitérite à Manono - évoquer la possibilité d'une ristourne d'une partie des devises ainsi économisées.

3º) Lui faire préciser l'importance de ses ateliers électro-mécaniques pour la fabrication de sa maintenance en pièces détachées.

./...

4º) Lui poser la question des mesures à prendre pour s'adapter à une économie d'autarcie et de contrôle de devises :

- Nécessité de standardiser les matériels à un nombre restreint de modèles dans tout le Congo;

- Création d'un dépôt central national de pièces de rechange pour ces modèles agréés :

à Léopoldville,
Kindu,
Elisabethville -

son avis ?

5º) Temps et moyens nécessaires en devises - techniciens - machines - outils, pour porter la capacité d'autarcie de ses ateliers à 80% de ses propres besoins.

6º) Lui poser la question de la surface de leurs concessions et de leur permis d'exploitation.

7º) Insister sur la nécessité d'accorder une attention croissante :

au niveau du taux de productivité,
à l'hectare concédé.

Lui souligner qu'un taux normal serait 4.000 f.b. à l'ha.

8º) L'interroger sur la variation de son prix de revient depuis 1960 :

variation du prix de la vie
" du coût de la main-d'oeuvre
" des salaires européens
" des frais généraux

- Décomposition de son prix de revient en montant payable en francs congolais -
- en montant payable en devises étrangères.

- Quelle est actuellement sa teneur limite :
d'exploitabilité,
de rentabilité.

./...

- Quelles sont ses réserves en tonnage à vue :
  - (certain)
  - en probable
  - en possible.

- En est-il réduit à faire de l'écrémage ?

L'assurer que si je leur demande de prévoir l'expansion au taux de 8% en contrepartie je défendrai farouchement leurs droits à transfert de dividendes et au total à 50% de devises.

- Lui souligner la nécessité d'envoi trimestriel de :

  renseignements,

  rapports,

  plan.

- L'assurer de ma venue en inspection après le Katanga.

Signé en minute,
R. RICHARD,

c.c.: M. A.C. Gilpin.

P.S. Sauf erreur de ma part, leur puissance électrique installée est de 7.300 cv. - Quel est le pourcentage d'utilisation ?

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
SECRETARIAT GENERAL

TERRES - MINES et ENERGIE

Léopoldville, le 30 septembre 1963.

(1) N° _____

à : Monsieur Ross, Chargé de l'expédition des affaires courantes des "Mining and Natural Resources"

de : Roger Richard, Acting Principal Adviser, Mining and Natural Resources

Objet : Instructions pour l'interview de M. SCHWENNICKE, le mardi 1/10/63 à 9 h.

Il convient que lundi dans la journée vous regardiez le dossier Symétain dans le classeur de mon bureau pour connaître à fond les particularités de cette société minière.

Il conviendra avant tout de m'excuser pour mon absence, mais il faut lui faut lui souligner que je ne pouvais refuser d'accompagner le Ministre à Bakwanga pour une mission très importante. Lui exprimer mes très vifs regrets et mon espoir de le voir à son prochain passage à Léopoldville.

Ensuite, provoquer ses confidences les plus détaillées sur l'ensemble des difficultés et des problèmes actuels de Symétain.

S'il en oublie, les lui remémorer.

Voici la check-list :

- Main-d'oeuvre congolaise
- Ingénieur et techniciens européens
- Cadres congolais - formation
- Ravitaillement des populations
- Sécurité des personnes
- " des biens
- relations avec gouvernement provincial à Kindu et avec le représentant à Kalima.

./...

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 52413

- Etat du matériel
- " des installations
- devises pour invisibles
- devises pour maintenance
- devises nécessaires pour l'expansion au taux de 8% annuel
- exécution des préparatoires
  - volume des dépenses
- prospections - combien de techniciens affectés
- état du Parc de voiture et camion
- état des routes
- question des explosifs
- réquisitions abusives
- état de la dette à ce titre
- le 18/9/62, M. Plessy annonçait la reprise des prospections par :

  M. Van de Steen, Ingénieur géologue

  plus 2 jeunes géologues

  plus un ancien prospecteur.

- rapport moral sur état d'esprit du personnel et des populations.
- question de l'enseignement pour les enfants européens.
- formation des cadres congolais.

En sus, il faut lui demander son avis sur les questions suivantes :

1°) Nécessité d'une expansion de la production au taux annuel de 8% à partir de 1964 - mesures à prendre - moyens nécessaires.

2°) Possibilité de faire fondre sa production de cassitérite à Manono - évoquer la possibilité d'une ristourne d'une partie des devises ainsi économisées.

3°) Lui faire préciser l'importance de ses ateliers électro-mécaniques pour la fabrication de sa maintenance en pièces détachées.

./...

4°) Lui poser la question des mesures à prendre pour s'adapter à une économie d'autarcie et de contrôle de devises :

- Nécessité de standardiser les matériels à un nombre restreint de modèles dans tout le Congo;

- Création d'un dépôt central national de pièces de rechange pour ces modèles agréés :

à Léopoldville,

Kindu,

Elisabethville -

son avis ?

5°) Temps et moyens nécessaires en devises - techniciens - machines - outils, pour porter la capacité d'autarcie de ces ateliers à 80% de ses propres besoins.

6°) Lui poser la question de la surface de leurs concessions et de leur permis d'exploitation.

7°) Insister sur la nécessité d'accorder une attention croissante :

au niveau du taux de productivité,

à l'hectare concédé.

Lui souligner qu'un taux normal serait 4.000 f.b. à l'ha.

8°) L'interroger sur la variation de son prix de revient depuis 1960 :

variation du prix de la vie

" du coût de la main-d'oeuvre

" des salaires européens

" des frais généraux

- Décomposition de son prix de revient en montant payable en francs congolais -

- en montant payable en devises étrangères.

- Quelle est actuellement sa teneur limite :

d'exploitabilité,

de rentabilité.

./...

- Quelles sont ses réserves en tonnage à vue :
  - (certain)
  - en probable
  - en possible.

- En est-il réduit à faire de l'écrémage ?

L'assurer que si je leur demande de prévoir l'expansion au taux de 8% en contrepartie je défendrai farouchement leurs droits à transfert de dividendes et au total à 50% de devises.

- Lui souligner la nécessité d'envoi trimestriel de :

  renseignements,

  rapports,

  plan.

- L'assurer de ma venue en inspection après le Katanga.

Signé en minute,
R. RICHARD,

c.c.: M. A.C. Gilpin.

P.S. Sauf erreur de ma part, leur puissance électrique installée est de 7.300 cv. - Quel est le pourcentage d'utilisation ?

70-01

L/138/63

30 September, 1963

To: Dr. R. Bunche
Under-Secretary in charge of Congo
Civilian Operations

From: M. Dorsinville, Officer-in-Charge

Subject: Mr. Bouzid's report on trip to Europe and Tunisia

Attached for your your information is copy of a report by Mr. Bouzid, the ONUC geological expert, on the trip which he recently made to Europe and Tunisia, accompanying the then Minister of Mines, Mr. Alexandre Mahamba.

cc: Mr. Richard

70-01

I-137/63

30 September, 1963

To: Dr. R. Bunche,
Under-Secretary in charge of Congo Civilian Operations

From: M. Dorsinville, Officer-in-Charge

Subject: Mission of Minister of Mines to Bakwanga

... Attached for your information is copy of a note from Mr. Richard, our Principal Adviser on Mining and Natural Resources, regarding the forthcoming visit of the Minister of Mines to Bakwanga, the industrial diamond mining centre in South Kasai. Mr. Richard will be accompanying the Minister on this visit.

cc: Mr. Richard

20/9/63

1492 /CAB/TME/218

70-01
T 110/2

Monsieur Habib Ahmed
Chef des Opérations Civiles
de l'ONU au Congo
à
LEOPOLDVILLE/KALINA.

Objet : Engagement de Techniciens par l'ONU pour le Département.-

Giefa 232

Cl. : K120z/ONU

Monsieur le Chef des Opérations Civiles,

Me référant à l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder hier en votre bureau, au cours duquel je vous ai fait part de mon souhait, de voir les Nations-Unies poursuivre pour le dernier trimestre 1963, l'exécution de mon programme d'assistance technique prévu pour mon département, je vous confirme ma demande pour que trois nouveaux techniciens sur le quota de quatorze soient mis à ma disposition.

J'attends donc l'arrivée prochaine au Congo comme convenu, de l'Ingénieur hydro-électricien, et du géologue. Ma ce qui concerne le Juriste, je vous ai exprimé mon désir suivant lequel il me serait laissé le choix de le désigner moi-même. Conformément à un accord de principe intervenu, je vous propose l'engagement de M sieur ALLETE Gérard Maurice, en qualité de Conseiller Juridique à mon département. Je vous prie de trouver ci-joint son Curriculum Vitae.

Tout en étant très heureux de pouvoir obtenir satisfaction de votre part, dans tous les premiers jours d'octobre 1963, et en vous remerciant à l'avance, pour l'aimable attention que vous apporterez à cette question, je vous prie de recevoir, Monsieur le Chef des Opérations Civiles, l'expression de mes salutations très distinguées.

LE MINISTRE DES TERRES, MINES ET ENERGIE,

E. MUDANDUNA.

CURRICULUM VITAE DE GERARD MAURICE ALINTE

NOM	ALINTE
PRENOM	Gérard Maurice
Né	Le 29 Août 1933
A	Port-au-Prince, Haïti
De	Maurice ALINTE
Et De	Aline Romulus
Etat Civil	Célibataire.

ETUDES ACCOMPLIES

1ère et 2ème Baccalauréat	Juillet 1952 - Port-au-Prince - Haïti.
Licencié en Droit (Faculté de Droit-Haïti)	Juillet 1955 3 années d'Etudes.
Comptable Diplômé d'Etat (Port-au-Prince - Haïti 2 années d'Etudes)	Août 1955
Diplômé de l'Institut d'Etude du Développement Economique et Social de l'Université de Paris (2 années d'Etudes).	Octobre 1958 - Juillet 1960.
Diplômé de Sciences Economiques et Financières de l'Institut d'Etude Politique de Paris (2 années d'Etudes).	Octobre 1959 - Oct. 1961

EMPLOIS OCCUPES

Agent du Barreau de Port-au-Prince	1954-1956
Comptable en Chef de la Maison de Commerce L. J. J. CHALLAN & Cie	Octobre 1955 - sept. 1956
Conseiller Juridique au Ministère des Affaires Foncières puis des Terres-Mines et Energie du Gouvernement Central Congolais	Avril 1962 Jusqu'à aujourd'hui.

LANGUES ETRANGERES PARLEES ET ECRITES

Anglais, Espagnol

CERTIFIE SINCERE ET EXACT.

Léopoldville, le 29 septembre 1963.

GERARD MAURICE ALINTE.

70-01

REPUBLIQUE DU CONGO

File

Léopoldville, le 29 septembre 1963

(1) N° .....

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES

TERRES - MINES et ENERGIE.

à : Monsieur le Ministre des Terres, Mines et Energie

de : Roger Richard, Conseiller Principal, Rassources Naturelles.

Objet : Recrutement d'urgence de 5 experts au titre de la Convention Technique et Culturelle Franco-Congolaise.

Suite à nos divers entretiens et à votre accord sur le sujet, et en plein accord avec M. Ahmed, Chef des Opérations Civiles de l' O.N.U., je me permets de vous rappeler l'urgence du recrutement de 5 experts à demander à la France dans le cadre de la Convention Congolo-Française.

Je vous soumets le projet de lettre ci-joint, à adresser au Ministère des Affaires Etrangères (voie normale), tout en adressant (vu l'urgence) une copie à l'Ambassade de France à Léopoldville.

J'insiste sur l'urgence de la venue de ces experts, j'en ai le plus urgent besoin pour l'étude préparatoire du plan, et pour servir de détachement précurseur à l'implantation des campagnes de prospection de diverses origines.

Il serait indiqué de faire remettre en main propre deux exemplaires de la lettre, le premier à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, la deuxième à Monsieur Longuema, en leur soulignant l'urgence.-

R. Richard

c.c. M. Gilson

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

70-01

REPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le 30 septembre 1963.

File

(1) N° .....

copy: Mr. Gilpin.

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
SECRETARIAT GENERAL

TERRES - MINES et ENERGIE

~~Réf.~~ à : Monsieur Ross, Chargé de l'expédition des affaires courantes des "Mining and Natural Resources"

~~Annexe~~ de : Roger Richard, Acting Principal Adviser, Mining and Natural Resources

Objet : Instructions pour l'interview de M. SCHWENNICKE le mardi 1/10/63 à 9 h.

Il convient que lundi dans la journée vous regardiez le dossier Symétain dans le classeur de mon bureau pour connaître à fond les particularités de cette société minière.

Il conviendra avant tout de m'excuser pour mon absence, mais il faut lui ~~faut lui~~ souligner que je ne pouvais refuser d'accompagner le Ministre à Bakwanga pour une mission très importante. Lui exprimer mes très vifs regrets et mon espoir de le voir à son prochain passage à Léopoldville.

Ensuite, provoquer ses confidences les plus détaillées sur l'ensemble des difficultés et des problèmes actuels de Symétain.

S'il en oublie, les lui remémorer.

Voici la check-list :

- Main-d'oeuvre congolaise
- Ingénieur et techniciens européens
- Cadres congolais - formation
- Ravitaillement des populations
- Sécurité des personnes
- " des biens
- relations avec gouvernement provincial à Kindu et avec le représentant à Kalima.

./...

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

- Etat du matériel
- " des installations
- devises pour invisibles
- devises pour maintenance
- devises nécessaires pour l'expansion au taux de 8% annuel
- exécution des préparatoires
  - volume des dépenses
- prospections - combien de techniciens affectés
- état du Parc de voiture et camion
- état des routes
- question des explosifs
- réquisitions abusives
- état de la dette à ce titre
- le 18/9/62, M. Plessy annonçait la reprise des prospections par :

  M. Van de Steen, Ingénieur géologue

  plus 2 jeunes géologues

  plus un ancien prospecteur.

- rapport moral sur état d'esprit du personnel et des populations.
- question de l'enseignement pour les enfants européens.
- formation des cadres congolais.

En sus, il faut lui demander son avis sur les questions suivantes :

1º) Nécessité d'une expansion de la production au taux annuel de 8% à partir de 1964 - mesures à prendre - moyens nécessaires.

2º) Possibilité de faire fondre sa production de cassitérite à Manono - évoquer la possibilité d'une ristourne d'une partie des devises ainsi économisées.

3º) Lui faire préciser l'importance de ses ateliers électro-mécaniques pour la fabrication de sa maintenance en pièces détachées.

./...

4º) Lui poser la question des mesures à prendre pour s'adapter à une économie d'autarcie et de contrôle de devises :

- Nécessité de standardiser les matériels à un nombre restreint de modèles dans tout le Congo;

- Création d'un dépôt central national de pièces de rechange pour ces modèles agréés :

à Léopoldville,

Kindu,

Elisabethville -

son avis ?

5º) Temps et moyens nécessaires en devises - techniciens - machines - outils, pour porter la capacité d'autarcie de ses ateliers à 80% de ses propres besoins.

6º) Lui poser la question de la surface de leurs concessions et de leur permis d'exploitation.

7º) Insister sur la nécessité d'accorder une attention croissante :

au niveau du taux de productivité,

à l'hectare concédé.

Lui souligner qu'un taux normal serait 4.000 f.b. à l'ha.

8º) L'interroger sur la variation de son prix de revient depuis 1960 :

variation du prix de la vie

" du coût de la main-d'oeuvre

" des salaires européens

" des frais généraux

- Décomposition de son prix de revient en montant payable en francs congolais -

- en montant payable en devises étrangères.

- Quelle est actuellement sa teneur limite :

d'exploitabilité,

de rentabilité.

./...

- Quelles sont ses réserves en tonnage à vue :
  - (certain)
  - en probable
  - en possible.

- En est-il réduit à faire de l'écrémage ?

L'assurer que si je leur demande de prévoir l'expansion au taux de 8% en contrepartie je défendrai farouchement leurs droits à transfert de dividendes et au total à 50% de devises.

- Lui souligner la nécessité d'envoi trimestriel de :

  renseignements,

  rapports,

  plan.

- L'assurer de ma venue en inspection après le Katanga.

Signé en minute,
R. RICHARD,

c.c.: M. A.C. Gilpin.

P.S. Sauf erreur de ma part, leur puissance électrique installée est de 7.300 cv. - Quel est le pourcentage d'utilisation ?

70-01

L-139/63

1 October, 1963

To: Dr. R. Bunche
Under-Secretary in charge of Congo
Civilian Operations

From: M. Dorainville
Officer-in-Charge

Subject: Lack of mining documentation

Attached for your information is copy of a memorandum dated 29 September addressed by Mr. Richard, our Acting Principal Adviser on Mines, to the Minister of Land, Mines and Energy. We will keep you informed of any developments in this area.

cc: Mr. Richard

REPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le 29 septembre 1963

(1) N° .....

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
SECRETARIAT GENERAL

TERRES - MINES et ENERGIE

~~XXXXXX~~ à : Monsieur le Ministres des Terres - Mines et Energie

~~XXXXXX~~ de : Roger Richard, Ingénieur Civil des Mines

Objet : Absence de toute documentation initiale pour le travail de mon équipe d'expert.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que, contrairement à ce qui est la règle dans tous les pays franconphones d'Afrique et même d'Asie, pour mener à bien le travail scientifique, technique, ou de planning de production, qui est celui de mon équipe, il n'a été pratiquement mis à notre disposition aucun document, aucun dossier valable - ni scientifique, ni technique, ni industriel.

Comment se fait-il qu'après 60 ans de travail, un seul degré carré de carte géologique soit disponible à la géologie, alors qu'en 1959, sauf erreur de ma part, trente experts travaillaient à la géologie Léo ou Bukavu.

Comment se fait-il qu'aucune carte synthétique n'ait été dressée des droits et biens miniers concédés; et n'existe

ni à la Direction des Mines,
ni au Cabinet,
ni à la Conservation foncière.

Oh ' je connais bien la réponse ? Tout cela existe à Bruxelles.

Les échantillons sont à Bruxelles,
les cartes géologiques sont à Bruxelles,
les plans et dossiers sont -"-
les projets de développement économique sont à Bruxelles,
les comptabilités sont à Bruxelles,
les dirigeants miniers sont à Bruxelles,

./...

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

Bien merci, Monsieur le Ministre, les gisements n'ont pu être déménagés à Bruxelles ou jetés au fond du Lac Kivu ou du Congo.

Puis-je vous demander de faire appel une dernière fois et solennellement à la collaboration franche et loyale de toutes les sociétés minières, de tous leurs dirigeants, de tous leurs cadres ?

Cette collaboration devant se manifester par la mise à disposition rapide - totale - complète - sans oubli ou omission - sans erreur - dans l'ordre et la méthode - sous forme d'études centralisatrices et de cartes synthétiques, de la somme des documents existant en fin 1959.

Au cours de mon voyage à Bruxelles, et de mes prises de contact avec C.F.L. - Kivu Mines - C.S.K., cartes et documents m'ont été promis, mais je ne vois rien venir.

J'espère que la voix la plus autorisée : la vôtre obtiendra cette collaboration. Je la désire, je la souhaite, je l'ai offerte et réclamée - si elle était pratiquement refusée, pour le plus grand dam du Congo, mon équipe passera outre et relèvera le défi avec détermination et obstination, mais en regrettant sincèrement qu'une attitude plus conforme au bien du Congo et aux intérêts profonds de la Belgique n'ait pas été adoptée.-

c.c. Mr Gilson

ROUTING SLIP

TO

Mr Ahmed 21C

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

Should we not advise Richard that such letters, even in respect of bilateral aid, should be addressed to BCE rather than Foreign Ministry?

The posts fall broadly within the 64/65 Programme.

yrs. MA 1/10

File

DATE 2/9

FROM

Acly

REPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le 29 septembre 1963

70-01

(1) N° .....

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES

TERRES - MINES et ENERGIE.

~~XXXXX~~ Réf. n° :

à : Monsieur le Ministre des Terres, Mines et Energie

de : Roger Richard, Conseiller Principal, Rassources Naturelles.

~~XXXXX~~ Annexe :

Objet : Recrutement d'urgence de 5 experts au titre de la Convention Technique et Culturelle Franco-Congolaise.

Suite à nos divers entretiens et à votre accord sur le sujet, et en plein accord avec M. Ahmed, Chef des Opérations Civiles de l' O.N.U., je me permets de vous rappeler l'urgence du recrutement de 5 experts à demander à la France dans le cadre de la Convention Congolo-Française.

Je vous soumets le projet de lettre ci-joint, à adresser au Ministère des Affaires Etrangères (voie normale), tout en adressant (vu l'urgence) une copie à l'Ambassade de France à Léopoldville.

J'insiste sur l'urgence de la venue de ces experts, j'en ai le plus urgent besoin pour l'étude préparatoire du plan, et pour servir de détachement précurseur à l'implantation des campagnes de prospection de diverses origines.

Il serait indiqué de faire remettre en main propre deux exemplaires de la lettre, le premier à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, le deuxième à Monsieur Lenguema, en leur soulignant l'urgence.-

R. Richard

c.c. Mr Ahmed.
Sous couvert de Mr Gulpin
aly

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

REPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le 29 septembre 1963.

(1) N° .....

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES

TERRES - MINES et ENERGIE.

~~Réf. n°~~

~~Annexe~~

Objet :

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères -

copie à : Plan et Coordination

à : Monsieur LINGEMA

à : Ambassade de France.

Monsieur le Ministre,

Ainsi que vous le savez fort bien, l'industrie minière et l'énergie occupent une place prépondérante dans l'économie de notre patrie - (plus de 70 %).

Il devient dramatiquement urgent de déclencher une expansion de l'économie minière au taux annuel de 8 %.

Je ne puis l'obtenir qu'à la condition expresse que les diverses aides techniques désintéressées se déclenchent rapidement.

En particulier, j'attache une particulière urgence et importance au déclenchement de l'aide technique française par le canal du B.R.G.M., de Sotrémines et SOFRELEC, et de divers experts hautement qualifiés.

En particulier, et avant même que le montant total et la répartition de cette aide soient fixés, je désire que soit détaché d'urgence :

Nominativement :

1º) Monsieur Mestraud, Ingénieur géologue au B.R.G.M.

2º) Monsieur Altman, Ingénieur géologue, sous-directeur au B.R.G.M. Brazzaville.

En sus, j'ai un besoin absolu et urgent :

1º) d'un conseiller juridique et fiscal, spécialiste du droit des sociétés.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

./...

C. 82418

2º) un expert électromécanicien, ingénieur en chef du jour d'une grande mine.

3º) un expert comptable, si possible spécialiste des centralisations comptabilité des sociétés minières ou industrielles; capable de mettre au point un plan comptable à faire adopter aux sociétés minières.

Chaque mois de retard dans mon programme est hautement préjudiciable à l'industrie minière congolaise.

Je vous remercie donc par avance de toute la diligence de vos services.-

pour proposition

R. RICHARD,
Conseiller Principal.

c.c. Mr Gilpin

70-01

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

Le 29 septembre 1963.

à : M. A.C. Gilpin, Acting Chief Civilian Operations

de : Roger Richard, Acting Principal Consultant, Mining and Natural Resources

Objet: Mission de Monsieur Baud - Expert conseiller en géologie - à Moanda - Mounana au Gabon, Pointe Noire et Congo Brazza.

Je me permets de vous rappeler nos entretiens datant de huit jours concernant cette mission.

Tout d'abord, j'attire une fois de plus votre attention sur l'obstruction permanente à laquelle se heurte mes adjoints pour travailler.

Jusqu'ici les seuls documents valables que nous ayons pu rassembler proviennent de l'extérieur et surtout du Congo Brazzaville.

J'ai à plusieurs reprises demandé, et encore tout récemment, à Monsieur Morel, dirigeant de Socorep - Bauxicongo - Syndicat Bamoko, copie conforme détaillée et précise des dossiers:

a) Pétrole Bocongo

b) Bauxites de Bauxicongo

c) Indices de cuivre du Syndicat Bamoko -

Jusqu'ici rien n'est venu.

Par note, dont copie ci-jointe, à Monsieur le Ministre des Mines, je souligne le fait à toutes fins utiles et en particulier pour bien établir, que mon équipe d'experts est parti de zéro, à moins qu'un dernier appel à la coopération, par la voie du Ministre, ne soit pleinement et rapidement suivi d'effet, la mise au point final d'études et projets sera forcément retardée.

Je souligne et prouve dès maintenant à qui en incombe la responsabilité.

./...

Pour aller de l'avant et faire du constructif, compte tenu des conditions géologiques, sédimentaires et orogéniques prévalant dans les zones côtières depuis le Gabon jusqu'en Angola, j'estime absolument nécessaire que mon adjoint, M. Baud effectue une mission de 10 jours maximum sur les gisements en zones suivantes :

a) Exploitation de Comilog - à Moanda - Gabon.

b) Uranium - à Mounana - Gabon.

Ces deux exploitations desservies par le même terrain de Moanda.

c) Possibilités géologiques et minières de la région de Pointe Noire :

1) Sondages et exploitations pétrolières de la S.P.A.E.P.

2) Gisement de Potasse de Hole.

3) Gisements et carrière de SiO^2

4) Gisements de Phosphates.

Ce programme de mission de 10 jours maximum comporte un billet avion A. R. de 80 dollars, dépense très minime vis-à-vis du résultat certain à en retirer.

Un ordre de mission détaillé ci-joint précise les tâches confiées à M. Baud.

Le but final de cette mission est la préparation d'une prospection exhaustive du bas-Congo pour la mise en évidence de gisements de Bauxite - Potasse - Phosphate - Silice - Uranium - Cuivre - Sel gemme; pour, dans un délai de 10 ans, dans un deuxième stade, permettre la création d'industries minières fournisseuses de matières premières à l'électrochimie et l'électrométallurgie, à alimenter par Inga - Une première tranche de 3 millions de kilowats fournirait 24 milliards de kilowatheures, valant près de 60 milliards de F.C., permettant une exportation de produits finis importante.

J'insiste pour que, vu l'urgence, cette mission soit financée par l' O.N.U. - car donner explication et répondre aux objections du Ministre perdrait un temps précieux.-

R. Richard

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO
UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

Le 29 septembre 1963.

Ordre de Mission

Monsieur Baud, Expert Conseiller en géologie et métallogénie auprès du Ministère des Mines, entreprendra, à compter de mercredi 2 octobre, une mission de documentation et information au Gabon et au Congo Brazzaville (Région de Pointe Noire) - la mission d'une durée maximum de 10 jours a pour objectif :

1º) d'étudier sur place les gisements :

a) de manganèse à Moanda, Gabon

b) d'uranium à Mounana, "

c) de potasse et sel gemme de Hole

d) de silice et phosphate de la région de Pointe Noire

e) de pétrole de la S.P.A.E.F.

2º) d'examiner l'état d'avancement des travaux du barrage du Kouilou.

3º) de repérer les horizons géologiques favorables, les caractéristiques des couches sédimentaires, d'établir des coupes géologiques, et une étude de synthèse orogénique et métallogénique directement utilisable par analogie pour le bas-Congo.

4º) Ramener le maximum de documentation possible tant sur le plan géologique et métallogénique

que sur le plan minier - exploitation,
que sur le plan économique
financier
social.

./...

Mr Gilson

5º) Il devra porter tout particulièrement son attention sur les méthodes de recherches et prospection (géophysique et géochimie ou classique), ayant amené la découverte desdits gisements.

A toutes fins utiles, voici quelques renseignements de base en notre possession :

COMILOG : capital 25 milliards C.F.A.

Répartition du capital : 22% BUMIFOM
15% MOKTA et HADID
14% Cie des Mines d'Oubanghi
D.M.O.O. - B.I.C.
49% U.S. Steet

Extraction minimum annuelle : 500.000 Tonnes

Téléférique de 76 km.

Voie ferrée ?

Directeur : M. Sylvoz, Ingénieur géologue de Nancy.

- Porter une attention particulière aux prix de revient et à sa ventilation - aux effectifs et rendement.

- Se renseigner s'il est envisagé une métallurgie ou un traitement électrolytique.

- Coût et durée des prospections -
moyens mis en oeuvre.

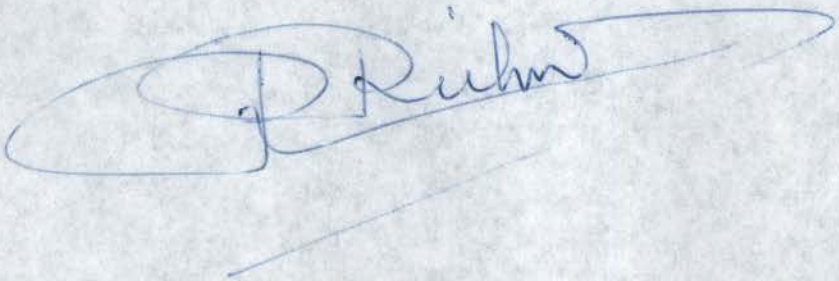

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
SECRETARIAT GENERAL

TERRES - MINES et ENERGIE

cc h SHA.
File

Léopoldville, le 29 septembre 1963

70-01

(1) N° .....

~~XRXXXX~~ à : Monsieur le Ministres des Terres - Mines et Energie

~~XAnnexex~~ de : Roger Richard, Ingénieur Civil des Mines

--jet : Absence de toute documentation initiale pour le travail de mon équipe d'expert.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que, contrairement à ce qui est la règle dans tous les pays franconphones d'Afrique et même d'Asie, pour mener à bien le travail scientifique, technique, ou de planning de production, qui est celui de mon équipe, il n'a été pratiquement mis à notre disposition aucun document, aucun dossier valable - ni scientifique, ni technique, ni industriel.

Comment se fait-il qu'après 60 ans de travail, un seul degré carré de carte géologique soit disponible à la géologie, alors qu'en 1959, sauf erreur de ma part, trente experts travaillaient à la géologie Léo ou Bukavu.

Comment se fait-il qu'aucune carte synthétique n'ait été dressée des droits et biens miniers concédés; et n'existe

ni à la Direction des Mines,
ni au Cabinet,
ni à la Conservation foncière.

Oh ' je connais bien la réponse ? Tout cela existe à Bruxelles.

Les échantillons sont à Bruxelles,
les cartes géologiques sont à Bruxelles,
les plans et dossiers sont -"-
les projets de développement économique sont à Bruxelles,
les comptabilités sont à Bruxelles,
les dirigeants miniers sont à Bruxelles,

./...

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

Dieu merci Monsieur le Ministre, les gisements n'ont pu être déménagés à Bruxelles ou jetés au fond du Lac Kivu ou du Congo.

Puis-je vous demander de faire appel une dernière fois et solennellement à la collaboration franche et loyale de toutes les sociétés minières, de tous leurs dirigeants, de tous leurs cadres ?

Cette collaboration devant se manifester par la mise à disposition rapide - totale - complète - sans oubli ou omission - sans erreur - dans l'ordre et la méthode - sous forme d'études centralisatrices et de cartes synthétiques, de la somme des documents existant en fin 1959.

Au cours de mon voyage à Bruxelles, et de mes prises de contact avec C.F.L. - Kivu Mines - C.S.K., cartes et documents m'ont été promis, mais je ne vois rien venir.

J'espère que la voix la plus autorisée : la vôtre obtiendra cette collaboration. Je la désire, je la souhaite, je l'ai offerte et réclamée - si elle était pratiquement refusée, pour le plus grand dam du Congo, mon équipe passera outre et relèvera le défi avec détermination et obstination, mais en regrettant sincèrement qu'une attitude plus conforme au bien du Congo et aux intérêts profonds de la Belgique n'ait pas été adoptée.-

R Rechu

70-01

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

Le 29 septembre 1963.

Ordre de Mission

Monsieur Baud, Expert Conseiller en géologie et métallogénie auprès du Ministère des Mines, entreprendra, à compter de mercredi 2 octobre, une mission de documentation et information au Gabon et au Congo Brazzaville (Région de Pointe Noire) - la mission d'une durée maximum de 10 jours a pour objectif :

1º) d'étudier sur place les gisements :

a) de manganèse à Moanda, Gabon

b) d'uranium à Mounana, "

c) de potasse et sel gemme de Hole

d) de silice et phosphate de la région de Pointe Noire

e) de pétrole de la S.P.A.E.F.

2º) d'examiner l'état d'avancement des travaux du barrage du Kouilou.

3º) de repérer les horizons géologiques favorables, les caractéristiques des couches sédimentaires, d'établir des coupes géologiques, et une étude de synthèse orogénique et métallogénique directement utilisable par analogie pour le bas-Congo.

4º) Ramener le maximum de documentation possible tant sur le plan géologique et métallogénique

que sur le plan minier - exploitation,
que sur le plan économique
financier
social.

./...

Mr Baud

CARTE: ONUC GEOGRAPHIE
REPUBLIQUE DU CONGO
GEOGRAPHIE
BOITE POSTALE 1348

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO
ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

5º) Il devra porter tout particulièrement son attention sur les méthodes de recherches et prospection (géophysique et géochimie ou classique), ayant amené la découverte desdits gisements.

A toutes fins utiles, voici quelques renseignements de base en notre possession :

COMILOG : capital 25 milliards C.F.A.

Répartition du capital : 22% BUMIFOM
15% MOKTA et HADID
14% Cie des Mines d'Oubanghi
D.M.O.O. - B.I.C.
49% U.S. Steet

Extraction minimum annuelle : 500.000 Tonnes

Téléférique de 76 km.

Voie ferrée ?

Directeur : M. Sylvoz, Ingénieur géologue de Nancy.

- Porter une attention particulière aux prix de revient et à sa ventilation - aux effectifs et rendement.

- Se renseigner s'il est envisagé une métallurgie ou un traitement électrolytique.

- Coût et durée des prospections -
moyens mis en oeuvre.

D Richard

Arrangements being made
EF

70-01

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le 29 septembre 1963

(1) N° _____

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES

TERRES - MINES et ENERGIE.

~~XXXXX~~ à : Monsieur le Ministre des Terres, Mines et Energie

~~XXXXX~~ de : Roger Richard, Conseiller Principal, Ressources Naturelles.

Objet : Recrutement d'urgence de 5 experts au titre de la Convention Technique et Culturelle Franco-Congolaise.

Suite à nos divers entretiens et à votre accord sur le sujet, et en plein accord avec M. Ahmed, Chef des Opérations Civiles de l' O.N.U., je me permets de vous rappeler l'urgence du recrutement de 5 experts à demander à la France dans le cadre de la Convention Congolo-Française.

Je vous soumets le projet de lettre ci-joint, à adresser au Ministère des Affaires Etrangères (voie normale), tout en adressant (vu l'urgence) une copie à l'Ambassade de France à Léopoldville.

J'insiste sur l'urgence de la venue de ces experts, j'en ai le plus urgent besoin pour l'étude préparatoire du plan, et pour servir de détachement précurseur à l'implantation des campagnes de prospection de diverses origines.

Il serait indiqué de faire remettre en main propre deux examplaires de la lettre, le premier à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, le deuxième à Monsieur Lenguema, en leur soulignant l'urgence.-

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

REPUBLIQUE DU CONGO

70-01

Léopoldville, le 29 septembre 1963.

(1) N° .....

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES

TERRES - MINES et ENERGIE.

~~Réf n°:~~

~~Annexe : xxxx~~

Objet :

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères -

copie à : Plan et Coordination

à : Monsieur LINGEMA

à : Ambassade de France.

Monsieur le Ministre,

Ainsi que vous le savez fort bien, l'industrie minière et l'énergie occupent une place prépondérante dans l'économie de notre patrie - (plus de 70 %).

Il devient dramatiquement urgent de déclencher une expansion de l'économie minière au taux annuel de 8 %.

Je ne puis l'obtenir qu'à la condition expresse que les diverses aides techniques désintéressées se déclenchent rapidement.

En particulier, j'attache une particulière urgence et importance au déclenchement de l'aide technique française par le canal du B.R.G.M., de Sotrémines et SOPRELEC, et de divers experts hautement qualifiés.

En particulier, et avant même que le montant total et la répartition de cette aide soient fixés, je désire que soit détaché d'urgence :

<u>Nominativement</u> :

1º) Monsieur Mestrallet, Ingénieur géologue au B.R.G.M.

2º) Monsieur Altman, Ingénieur géologue, sous-directeur au B.R.G.M. Brazzaville.

En sus, j'ai un besoin absolu et urgent :

1º) d'un conseiller juridique et fiscal, spécialiste du droit des sociétés.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

./...

2º) un expert électromécanicien, ingénieur en chef du jour d'une grande mine.

3º) un expert comptable, si possible spécialiste des centralisations comptabilité des sociétés minières ou industrielles; capable de mettre au point un plan comptable à faire adopter aux sociétés minières.

Chaque mois de retard dans mon programme est hautement préjudiciable à l'industrie minière congolaise.

Je vous remercie donc par avance de toute la diligence de vos services.-

R. RICHARD,
Conseiller Principal.

ROUTING SLIP

TO

Mr. Gupin

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

may we discuss this H.

File

R. will not bring
ONUC into this.

DATE	FROM
18/10.	[illegible]

70-01

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

Le 28 septembre 1963

A: Mr. H. Ahmed, Chief of Civilian Operations
sous couvert de Mr. Gilpin

De: R. Richard, Acting Principal Adviser,
Mines and Natural Resources

Je me permets de vous signaler que les mineurs révèrent grandement en pays de tradition chrétienne Ste Barbe leur patronne et la fête dignement au cours de la première quinzaine de décembre.

A cette occasion un programme varié de réjouissance est établi qui va d'un banquet avec bal jusqu'à une revue humoristique.

Verriez-vous quelque inconvenient à ce que je demande au Ministre des Mines son agrément pour ce projet.

Je pense le concevoir dans un but de bienfaisance, les bénéfices éventuels à provenir de cette fête seraient à consacrer:

soit à l'attribution d'une ou deux bourses pour les études d'un jeune congolais désireux de faire une carrière de mineur;

soit à un fonds d'entraide pour mineurs congolais.

Je vous demande votre particulière bienveillance pour le particularisme de notre corporation faite de solidarité inspirée par les risques particuliers à notre métier encourrus en commun.

Je pense que cette fête pourrait être placée sous le patronage commun de l'ONUC et du Ministère des Mines.

R. Richard

70-01

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

File

Le 28 septembre 1963

A: Mr. H. Ahmed, Chief of Civilian Operations
sous couvert de Mr. Gilpin

De: R. Richard, Acting ~~Interim~~ Deputy Adviser,
Mines and Natural Resources

Je me permets de vous signaler que les mineurs révèrent grandement en pays de tradition chrétienne Ste Barbe leur patronne et la fête dignement au cours de la première quinzaine de décembre.

A cette occasion un programme varié de réjouissance est établi qui va d'un banquet avec bal jusqu'à une revue humoristique.

Verriez-vous quelque inconvenient à ce que je demande au Ministre des Mines son agrément pour ce projet.

Je pense le concevoir dans un but de bienfaisance les bénéfices éventuels à ~~provenir~~ de cette fête seraient à consacrer:

soit à l'attribution d'une ou deux bourses pour les études d'un jeune congolais désireux de faire une carrière de mineur;

soit à un fonds d'entraide pour mineurs congolais.

Je vous demande votre particulière bienveillance pour le particularisme de notre corporation faite de solidarité inspirée par les risques particuliers à notre métier encourrus en commun.

Je pense que cette fête pourrait être placée sous le patronage commun de l'ONUC et du Ministère des Mines.

R. Richard

Agree may be filed
MS 3/9

ROUTING SLIP

TO

Mr Ahmed 7/14

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE	✓	YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

File

This is interesting but I hesitate to send it to N.Y. — the strong language on p. 4 might be misunderstood (as you know, I have spoken to Richard about it)

DATE	FROM
30/9	RCG

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES

TERRES - MINES et ENERGIE

Léopoldville, le 28 septembre 1963.

70-01

(1) N° .....

XXXXX à : Monsieur le Ministre des Terres - Mines et Energie

XXXXX de : Roger Richard, Acting Principal Adviser, Mining and Natural Resources

jet : Affaire Falconbridge of Africa Congo Ltd - M.G.L. - Gisement métallifère du Ruwenzori-Ouest - Permis de séjour des techniciens de la société.

Suite à une démarche de Monsieur Pigeollet, Directeur général de la Falconbridge of Africa Congo Ltd, je me permets de vous faire le point sur cette question puisque j'ai assisté à toute la genèse de l'affaire depuis février 1963.

Je vous présenterai d'abord la société : Falconbridge of Africa Congo ltd est une filiale de Falconbridge of Africa (Uganda), holding fondatrice de Kilembe Mine en Uganda près de Kasese sur le flanc Est du Ruwenzori, et divers autres mines importantes : au Tanganyika - Rhodésie du Nord.

Falconbridge of Africa est elle-même une filiale de Falconbridge Nickel Mines limited, 44 king street West, Toronto.

Je n'ai guère le temps, à la veille d'un départ en mission, de vous rédiger un exposé financier détaillé sur cette société et toutes ses filiales - je me borne à vous brosser un très bref tableau de son standing.

Son chiffre d'affaires a varié de :

12.744.000 dollars en 1951
à plus de 73.000.000 de dollars en 1960 ;

./...

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

C. 82418

ses bénéfices (operating profits) poursuivant une cause parallèle de 5.868.000 dollars en 1951
à 19.161.000 " " 1960 ;

elle a payé 325.000 dollars d'impôts sur les bénéfices (Income taxes) en 1960 ;

au cours des années 1959 et 1960, elle a dépensé au total plus de 7.300.000 dollars en travaux préparatoires, et plus de 3.000.000 en prospection;

ces dépenses représentent plus de 12.000 mètres de dragage et 72.000 m de sondages au diamant.

Depuis 1957, la Falconbridge essaye de s'intéresser au développement de l'industrie minière au Congo, mais en vain, car, jusqu'en février 1963, elle s'est heurtée au barrage très efficace des anciennes sociétés du Kivu-Maniema.

La découverte du gisement de Kilembe vers 1947, suivie de sa mise à production en 1957, a attiré l'attention puis révelé des probabilités de minéralisation sur le flanc Ouest du Ruwenzori. La découverte s'ébruita et M. Kern, géologue avisé, possa la M.G.L. à prospecter la région - Il implanta 4 permis en juin 1962, sans autre activité postérieure.

Alertée par les démarches de la Falconbridge auprès des autorités provinciales, la société Somi Kubi déposa par lettres recommandées arrivées en ma présence, le 11 avril 1963 à Kindu, 15 permis spéciaux de recherches, qui furent enregistrés au service des mines C.F.L. Kindu.

Sur une voie parallèle, l'assemblée provinciale et le gouvernement du Nord-Kivu accordaient une convention de recherches et prospection exclusive en faveur de la Falconbridge.

Dès lors un contentieux était noué entre la Falconbridge of Africa Congo ltd et la Somikubi, filiale de M.G.L. (et Kivumines) filiale elle-même de C.F.L. (pouvoir concédant).

La chicane a peu d'attrait pour le mineur que je suis, un contentieux envenimé par des avocats risque de durer 15 ans, et il est certain qu'il ne favorisera pas la mise en exploitation rapide du gisement, qui seul importe au Congo.

./...

Je me suis donc efforcé de préconiser aux deux sociétés de s'entendre pour "faire du constructif".

Au cours de mes diverses rencontres, tant à Léopoldville qu'à Bruxelles, nous avons vivement conseillé aux deux parties d'en arriver à un "gentleman agreement" pour exploiter en commun ce gisement.

Quelques pas de rapprochement ont été faits des deux côtés, mais l'accord définitif n'est pas encore intervenu.

Puis-je vous conseiller d'user de votre influence auprès des deux parties pour concrétiser rapidement cette entente, ce faisant vous contribuerez grandement à l'essor minier rapide du Congo.

Je vous justifie ma prise de position en faveur de cette solution : La Kilembe mine filiale de Falconbridge of Africa est certainement la plus hautement qualifiée du Congo pour l'exploitation des mines métalliques ;

son montant d'investissement de 35 millions de dollars, et sa haute technicité lui permettent d'exploiter un gisement à basse teneur 1,98% cuivre dans le tout-venant ;

elle extrait 1.000.000 de tonnes tout-venant par an,- fond à Ginya : 15.000 tonnes de cuivres blister - avec un bénéfice de 25% ;

elle assure du travail à 5.000 personnes, fait vivre directement 25.000 y compris les familles.

Par comparaison, la teneur moyenne du tout-venant de l'Union Minière est de 4% (double).

Ses projets comportent pour le Ruwenzori :

une campagne de prospection de 500.000 £, vu les prémices résultats favorables de la campagne de géochimie, on peut escompter l'ouverture d'une mine (Cu - Ni - Co) produisant 20 à 25.000 T. de métal dans 10 ans, soit 7 à 8 % de la production U.M.H.K., et 5 à 6 % de la valeur de la production actuelle du Congo.

Cela nécessitera des immobilisations de l'ordre 15 millions de Livres sterling et donnerait du travail à 7.000 miniers ou employés.

./...

Je pense que cela va comporter le prolongement du chemin de fer de Kasese jusqu'au Congo (75 km) et delà il semble normal de poursuivre jusqu'à Paulis, chance inespérée pour les produits agricoles de l'Oriental.

Maintenant, j'en viens à un autre problème, celui des ingénieurs et techniciens nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme.

Tant valent les hommes tant valent les institutions - l'affaire congolaise vaudra ce que vaudra le maître d'oeuvre.

La Falconbridge of Africa avait l'intention de confier la mise en oeuvre de son programme à Monsieur Howard Brid, Ingénieur géologue distingué d'origine anglaise, mais qui a eu aux yeux de certaines mesures d'ostracismes congolaises, le malheur de naître en Afrique du Sud, et pour le visa duquel le Ministère de l'Intérieur fait des difficultés.

Monsieur Brid est un Ingénieur d'une très haute valeur technique, intellectuelle, morale, sociale et humaine.

De son entrée au Congo, de ses éventuels services au bénéfice de l'économie minière congolaise dépendent la mise au travail plus ou moins rapide de 7.000 congolais et la vie de leurs familles (35.000 personnes) - S'opposer à son entrée serait un crime contre la nation.

Si pour respecter certaines apparences, pour vaincre certaines hostilités injustifiées, cela s'avère nécessaire, je pense qu'il doit être possible de faire joindre à son dossier un certificat de réfugié politique.

La lutte anti-nazi n'a pas empêché l'Amérique d'accueillir de nombreux allemands dont Einstein.

Je suis certain que l'élite congolaise dont vous êtes comprendra la nécessité de ne pas pratiquer un racisme aveugle contre des techniciens dont la fatalité a voulu qu'ils naissent en Afrique de Sud, et dont certains sont des amis actifs des africains.

Dans le cas Brid, la mise en route Falconbridge of Africa Congo représente pour l'avenir :

une production de devises de 12.000.000 dollars,
une contribution fiscale budgétaire de l'ordre de 2.000.000 dollars.

Tout ostracisme serait puéril.

La voix de l'Intelligence
" " de la raison
" " de la justice

./...

La voix de l'intérêt congolais

l'exige.

Monsieur Bird doit pouvoir entrer d'urgence au Congo pour mettre son talent au service de l'économie congolaise.-

c.c. Mr Gilpin

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
CABINET

1. Mr Ahmed info.
2. Dile

214

70-01
T 250/2/12

Seen by S. H. A.

Léopoldville, le 28 septembre 1963

(1) N° .....

Réf. n° :

A: Monsieur le Ministre des Terres, Mines et Energie

Annexe :

De: R. Richard, Conseiller principal, Section Mines

Objet :

Recrutement d'urgence de 5 experts au titre de la Convention Technique et Culturelle Franco-Congolaise

Suite à nos divers entretiens et à votre accord sur le sujet, et en plein accord avec Monsieur Ahmed, Chef des Opérations civiles de l'ONU, je me permets de vous rappeler l'urgence du recrutement de 5 experts à demander à la France dans le cadre de la Convention Congolo-Française.

Je vous soumets le projet de lettre ci-joint à adresser au Ministre des Affaires étrangères (voir normale) tout en adressant (vu l'urgence) une copie à l'Ambassade de France à Léopoldville.

J'insiste sur l'urgence de la venue de ces experts. J'en ai le plus grand besoin pour l'étude préparatoire du plan, et pour servir de détachement précurseur à l'implantation des campagnes de prospection de diverses origines.

Il serait indiqué de faire remettre en main propre deux exemplaires de la lettre, le premier à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, le deuxième à Monsieur Linguema en leur soulignant l'urgence.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

REPUBLIQUE DU CONGO

70-01

Léopoldville, le 28 septembre 1963

File

(1) N° .....

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
CABINET

Réf. n°: A: Monsieur le Ministre des Terres, Mines et Energie

Annexe: De: R. Richard, Conseiller ~~Spécial~~ Dal p.i., Mines et Sources Naturelles

Objet: De la nécessité de réglementer les contrats d'entreprise minière ou d'amodiation et de les soumettre à l'autorisation préalable du Ministre des Mines.

Depuis le mois de janvier je me suis progressivement assimilé les dispositions du code minier congolais.

Mon but n'est pas ici de relever tous les articles exigeant refonte ou modification. Je le ferai dans mon rapport de présentation final du projet de code minier après révision du projet Verter par messieurs Vaes, Ross et moi-même.

Je n'ai en vue ici que de vous souligner l'absolue necessité où vous allez vous trouver de réglementer:

a) la cession des produits miniers de l'artisanat;

b) les contrats d'entreprise

c) une nouvelle formule adoptée depuis longtemps par plusieurs droits miniers étrangers, l'amodiation et enfin d'imposer par un article du code minier l'autorisation préalable du Ministre des Mines sous réserve d'avis favorable de l'inspection générale des Mines.

Pour vous en administrer la preuve point n'est besoin de long plaidoyer, il me suffit de vous demander de jeter les yeux sur les pièces ci-jointes.

./2

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

Pièce No. 1. Contrat d'entreprise en date du 22/12/60 entre M. Pigeolet et la M.G.L.

Pièce No. 2. Avenant No. 1 en date du 1/2/61 entre les mines contractants.

Pièce No. 3. Avenant No.2 en date du 25/6/62 entre les miniers.

Pièce No. 4. Graphique fixant le prix de rachat de la Cassiterite par M.G.L. à Monsieur Pigeolet.

Pièce No.5. Décompte Pigeolet établi par M.G.L. en date du 11/7/63.

Pièce No.6. est en date du 12/9/63.

Pièce No.7. Extracts des cours commerciaux dans le journal "Le Soir" en date du 14/9/63. Prix ex Magasin Anvers par lot:
1000 kilos - 126,30 FB

De ces divers documents il apparait lumineusement:

1) que pour un lot de 1800 kilos - facture M.G.L. du 12 septembre, la M.G.L. a acheté au prix unitaire

$$\text{de } 50.550 \text{ fr} \times \frac{71.5}{72} = \underline{59.136 \text{ FC}}$$

alors qu'elle a vendu cette même cassiterite sur Anvers à:

$$\frac{126.30 \text{ fr} \times 71.5 \text{ FB}}{100}$$

$$\text{ou} \quad \frac{-126.30 \times 71.5 \times 1.3}{100} = \text{FC}$$

moins les frais de fusion fait

$$\frac{3000 \times 71.5 \times 1.3}{100 \times 1000} \text{ F.C.}$$

moins le fret soit 0.8 x 1.3 FC le kilo

soit	117.396
moins frais de fusion	2.88
moins fret assurance	6.00
	108.516

./3

Conclusion, la M.G.L.

revend 108,516 FC

Ce qu'elle a acheté et payé

59.136 trois mois avant

donc bénéfice 49.380 le kilo

Marge bénéficiaire $\frac{49.380}{59.136}$ 83%

Le délai de 3 mois maximum permet au moins 4 rotations dans l'année,

donc un capital de 100 FC
rapporte net en un an 332 FC

sans commentaire.

Achat d'Or

Nous n'avons pas de facture concernant les livraisons d'or, mais l'avenant du 25/6/62 prouve que la base d'achat est 4.500 FC pour un kilo au titre de $\frac{970.}{1000}$

Sauf erreur de notre part le même or est vendu par M.G.L.

$$\frac{56.000 \times 970}{1000} \times 1,3 = 70.616$$

moins les frais de fusion et d'affinage

soit 500 frs environ

reste environ 70.000 FC

Bénéfice 70.000 - 45.000 = 25.000

Marge bénéficiaire $\frac{25.000}{45.000}$ = 55,6%

à raison de 8 rotations du capital dans l'année

$$\frac{8 \times 55,6}{100} = 444 \text{ FC}$$

Tel est le bénéfice annuel pour un capital initial de 100 frs.

Sans commentaire autres que: le petit épicier du coin avec sa marge de 33% est un philantrope. Il s'agit tout simplement

d'une honnête marge bénéficiaire de "bistrot". Ce ne sont pas de vrais mineurs qui pratiquent de tels procédés.

La production M.G.L. sur ses 5600000 ha de concession produit environ 120.000.000 de FB de minerais

Soit taux de productivité $\frac{120.000.000}{5.600.000}$ = 21,4 FB/ha

A ma connaissance c'est de loin le plus faible taux mondial de productivité à l'hectare concédé.

Avec votre autorisation je me permettrais d'écrire confidentiellement et à titre de Conseiller-expert, à Messieurs Lalou et Burnette de M.G.L. pour attirer leur attention sur ces anomalies qui leur ont échappé.

Vu nos discussions de Bruxelles, je suis sûr qu'ils remédieront d'urgence à cette anomalie, et participeront bien volontiers à la fondation de l'Office Economique de développement et formation minière parastatale que vous avez l'intention de créer.

Je pense qu'il y aurait, malgré tout, intérêt à faire examiner par Monsieur Alerte, cette question sous l'angle de la légalité. En France et dans les pays francophône ces faits seraient justiciables de la législation sur les justes prix; cette législation existe-t-elle ic?

R Ruhm

c.c. Mr Gilson

70-01

REPUBLIQUE DU CONGO

File

Léopoldville, le 28 septembre 1963

(1) N° .....

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
CABINET

Réf. n° :
----- A: Monsieur le Ministre des Terres, Mines et Energie

Annexe :
----- De: R. Richard, Conseiller principal, Section Mines

Objet :

Recrutement d'urgence de 5 experts au titre de la Convention Technique et Culturelle Franco-Congolaise

Suite à nos divers entretiens et à votre accord sur le sujet, et en plein accord avec Monsieur Ahmed, Chef des Opérations civiles de l'ONU, je me permets de vous rappeler l'urgence du recrutement de 5 experts à demander à la France dans le cadre de la Convention Congolo-Française.

Je vous soumets le projet de lettre ci-joint à adresser au Ministre des Affaires étrangères (voir normale) tout en adressant (vu l'urgence) une copie à l'Ambassade de France à Léopoldville.

J'insiste sur l'urgence de la venue de ces experts. J'en ai le plus grand besoin pour l'étude préparatoire du plan, et pour servir de détachement précurseur à l'implantation des campagnes de prospection de diverses origines.

Il serait indiqué de faire remettre en main propre deux exemplaires de la lettre, le premier à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, le deuxième à Monsieur Linguema en leur soulignant l'urgence.

R. Richard

c.c. Mr - Gilpin

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro

C. 82418

70-01

REPUBLIQUE DU CONGO

File

Léopoldville, le 28 septembre 1963.

(1) N° .....

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES

TERRES - MINES et ENERGIE.

Réf. n° :

à : Monsieur le Ministre des Mines et de l'Energie

de: Roger Richard, Acting Principal Adviser,

Annexe :

Objet :

Objet : Attribution d'un quota de devises pour les Land Rover Station Wagon nécessaire aux ingénieurs des mines et ingénieurs géologues - experts chargés de mission de votre département.

Je m'autorise de votre accord verbal de principe sur cette question, pour vous demander de bien vouloir donner toutes les instructions nécessaires à votre cabinet pour que le nécessaire soit fait très activement et de façon urgente auprès du Ministère de l'Economie et de la Coordination, pour qu'un quota de devises soit attribué à vos services techniques sous la rubrique :

Achat de Land Rover Station Wagon et matériel de camping pour les services Inspections des mines et géologie - Police nationale des mines.

Je pense qu'une première dotation pour un contingent de 22 véhicules pourrait être demandé.

Par priorité et sur crédit budgétaire on pourrait attribuer :

1º) 2 jeeps à la géologie

6 " à la Police Nationale des mines

3 Land Rover Station Wagon - à acheter par les experts conseillers géologues ou inspecteurs des mines sur leurs fonds personnels.

./...

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

C. 82418

2º) En deuxième urgence :

11 véhicules à répartir pour divers bureaux des mines provinciaux suivant crédit budgétaire.

Il reste bien entendu que, au cas où les conseillers experts voudront revendre leur véhicule, ils s'engageront à les revendre par priorité aux services du département.-

c.c. Mr Gilpin

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC, LEOPOLDVILLE

A. Mr G. Habib Ahmed.

Si connaît de Mr Gelfm

de Mr RICHARD.

objet pour information

70-01

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le 28-9-63

(1) N° 1472 /CAB./TME/ 198

MINISTÈRE DES TERRES-MINES ET ÉNERGIE
CABINET

ORDRE DE MISSION

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

A loccasion du voyage de Monsieur le Ministre des Terres, Mines et Energie à Bakwanga, Monsieur Richard Roger, Ingénieur civil des Mines, Acting Principal Adviser, reçoit par la présente mission de procéder à une inspection de la Société minière MIBA et de la zone minière et énergétique de Bakwanga.

La mission comporte plusieurs objectifs :

1) Inspection générale de la Société MIBA

Cette inspection portera non seulement sur les questions classiques de technique et de sécurité, mais elle sera aussi

a) Surface de concessions - repartition en 4 catégories

b) Administrative: i. sur le plan intérieur Société
ii. sur le plan relation avec l'Administration.

c) Financière: i. Communication et études des bilans inventaires, compte exploitation des 10 dernières années.

d) Monétaire:

A. Etude des besoins réels en devises au titre:

i. des invisibles, y compris transferts de dividendes.

ii. de la maintenance (produits et pièces de rechange) des installation et de l'exploitation.

./2

RÉPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES TERRES MINES ET ENERGIE
CABINET DU MINISTRE

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

iii. des travaux neufs et investissements en matériel neuf.

iv. de la création de nouvelles exploitations dans le cadre de l'expansion et du plan de 5- 10 ans.

B. Etude des principes et de la pratique des récupérations en devises en contrepartie des exportations de diamant- Convention avec le Conseil Monétaire.

e) Fiscales et redevances minières

i. Etude des termes de la Convention de concession sous tous les angles, mais particulièrement sous celui des taxes - redevances et participation minière de l'Etat ainsi que des impôts dans le but de fixer de façon précise la part revenant à l'Etat sur le montant des produits bruts et des bénéfices nets avant impôts.

f) Economiques

i. standard et condition de vie de la région;

ii. étude des ventilations de prix de revient et leur évolution au cours des 10 dernières années;

iii. étude des incidences et repercussions de l'évolution des divers facteurs composant le prix de revient tant intérieurs locaux et nationaux qu'extérieur (variation des prix dans l'économie mondiale).

g) Examen des diverses études de conjoncture économique de la société.

h) Sociales et Humaine

Examen de l'évolution des relations entre :

i. les diverses ethnies voisines,

ii. les employés congolais,

iii. les employés étrangers,

iv. les employés en général et les autochtones non employés.

i) Inspection minière classique

portant sur la technique
la sécurité
l'organisation
les méthodes d'exploitation
les services du jour et d'entretien
la maintenance des réserves par préparation
la prospection générale
les études géologiques et minières
le programme d'étude et d'exploitation

RÉPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES TERRES MINES ET ÉNERGIE
CABINET DU MINISTRE

j) mais en sus examen des diverses études de la SORCA sur touts les plans.

2) <u>Etude la plus générale sur le problème du trafic</u>

a) Chantiers et exploitations illicites.

b) Problèmes des zones A et B.

c) Relation de la P.N.M. et du Bureau local des mines, avec les autorités provinciales.

d) Justice et repression.

e) Les commerçants - organisation du commerce.

f) Les traficants - leur méthode
les passeurs
les filières

g) Les prix pratiques,
les méthodes de troc

3) <u>Synthèse générale de l'Economie de la Province</u>.

- sous emploi
- agriculture
- enseignement et scolarisation
- artisanat

4) Etude du taux de productivité à l'hectare concédé - Comparaison avec les normes Européennes.

Pour le Ministre
p.o.
A. Zimbu
Chef de cabinet

RÉPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES ET ENERGIE
CABINET DU MINISTRE